

18.10.2012 – 09:30 Uhr

Travail.Suisse au sujet des bénéfices des assurances vie dans le 2e pilier: les milliards oubliés de 2011

Bern (ots) -

En 2011 aussi, les assureurs vie ont retiré un gain de plus de 600 mio. de francs du 2ème pilier. L'analyse de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante de 170'000 travailleurs et travailleuses, le démontre. Cet argent manque pour financer les rentes. Les assureurs vie ne dupent pas seulement leurs assurés, ils bloquent aussi toute tentative de réforme du 2ème pilier. Le Conseil fédéral doit maintenant négocier et réduire massivement les gains des assureurs vie.

La discussion sur les rentes est de nouveau lancée avec la parution du rapport sur l'avenir du 2ème pilier. Les organisations patronales, les partis bourgeois et les assureurs vie exigent ouvertement une diminution du taux de conversion.

Des gains excessifs bloquent toute réforme

Pour Travail.Suisse, une adaptation du taux de conversion n'est pas un sujet tabou. Mais aussi longtemps que les assureurs vie prélèvent année après année plus d'un demi-milliard de francs du deuxième pilier grâce à une interprétation aventureuse de la répartition des excédents, les réductions de rentes ou des augmentations des contributions sont inacceptables. L'analyse de Travail.Suisse montre que les assureurs du 2ème pilier ont retiré près de 3 milliards de francs depuis 2005. Cet argent manque aujourd'hui pour financer les rentes. La contradiction entre le soi-disant sous-financement des rentes et les gains élevés des assureurs est éclatante et empêche toute réforme du 2ème pilier.

Financer les rentes au lieu de maximiser les gains

Le Conseil fédéral se doit de négocier maintenant. Plus de transparence ne suffira pas. Car malgré une transparence améliorée, rien n'a changé en matière de gains. Travail.Suisse revendique maintenant plus d'argent pour les rentes. Pour cela, les gains des assureurs vie doivent être massivement réduits :

En premier lieu, les primes de risques doivent être réduites. Les primes d'assurances contre les risques d'invalidité et de mort se montent actuellement à plus du double des prestations versées. Travail.Suisse exige que le total des primes de risques ne se monte pas à plus de 120% du total des prestations effectivement versées.

Deuxièmement, la quote-part est à augmenter : Travail.Suisse revendique que la part des recettes que les assureurs vie doivent reverser aux employés assurés (= legal quote) passe de 90 à 95% au minimum.

Ces mesures sont nécessaires, afin que l'argent qui appartient aux employés revienne aux employés, et que le 2ème pilier serve à nouveau à la prévoyance professionnelle et pas à la maximisation des profits.

Contact:

Martin Flügel, Président, Tél. 031/370'21'11 ou 079/743'90'05
Matthias Kuert, Responsable de la politique sociale, Tél.
031/370'21'11 ou 078/625'72'73
Vous trouverez d'autres informations sous www.travailsuisse.ch.